



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DE_003_2025
Séance du 26 février 2025

Membres en exercice : 11	<i>Le vingt-six février deux mille vingt-cinq, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT</i>
Présents : 8	
Absents : 3	
Représentés : 0	Présents : Laurent MILHORAT, Didier REY, Carole LACANAL, Patricia BARRE, Agnes LEAL RAMIREZ, Stéphanie BRIERE, William ESQUIROL, Magnolia PONS
Votants : 8	Représentés :
Pour : 8	Absents : Arnaud BUSCAIL, Gwenaëlle LAPEYRE, Jean-François THEUILLON
Contre : 0	Secrétaire de séance : Carole LACANAL
Abstentions : 0	Date de la convocation : 20 février 2025

Objet : Participation commune au Fonds Unique Habitat 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds Unique Habitat regroupe plusieurs dispositifs d'aide aux personnes ayant des difficultés de logement :

- le fonds de solidarité pour le logement intervient notamment pour les impayés de loyer ;
- le fonds social énergie intervient pour les dettes d'énergie ;
- le fonds d'aide aux accédants en difficulté a pour mission d'aider les accédants à la propriété.

Il donne lecture du courrier du 21 janvier 2025 relatif à la participation des communes au Fonds Unique Habitat.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une somme de 721 euros au Fonds Unique Habitat pour l'année 2025.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 13 MARS 2025
après dépôt en Sous-préfecture le 13 MARS 2025
après publication ou notification le 13 MARS 2025

A Sabarat, le 26 février 2025

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 13/03/2025

Date de reception de l'AR: 13/03/2025

009-210902532-DE_003_2025-DE

A G E D I